

Annexe IV Règlement et grille d'examen

Épreuves	Unité	Coef.	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, C.F.A. ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé C.F.A. ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
			Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4 h	CCF 4 situations d'évaluation		écrit	4 h
E2 Langue vivante étrangère 1	U.2 (a) (d)	3	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	0 h 45
E3 Mathématiques-sciences Sous-épreuve : Mathématiques Sous-épreuve : Sciences physiques	U.3.1	1,5	écrit	1 h 30	C.C.F. 3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
	U.3.2	1,5	écrit	1 h 30	2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
E4 Épreuve professionnelle de synthèse Sous-épreuve : Démarche créative Sous-épreuve : Projet de synthèse Philosophie/Économie et gestion	(b)	11						
	U.4.1	3	C.C.F. 1 situation d'évaluation		C.C.F. 1 situation d'évaluation		pratique	2 x 8 h
	U.4.2	8	C.C.F. 1 situation d'évaluation		C.C.F. 1 situation d'évaluation		oral (soutenance)	0 h 30
E5 Dossier de travaux personnels Sous-épreuve : Dossier de travaux personnels Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles	(b)	5						
	U.5.1 (c)	4	oral (soutenance)	0 h 20	oral (soutenance)	0 h 20	oral (soutenance)	0 h 20
	U.5.2	1	oral (soutenance)	0 h 10	oral (soutenance)	0 h 10	oral (soutenance)	0 h 10
E6 Arts, techniques et civilisations et Technologie	U.6	6	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		écrit	2 x 3 h
EF1 Langue vivante étrangère 2	UF.1 (a) (c)		oral	0 h 20	ponctuel (oral)	0 h 20	oral	0 h 20

(a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

(b) Les sous-épreuves U. 5.1 et U. 5.2 ainsi que les épreuves ponctuelles U. 4.1 et U.4.2, se déroulent dans la continuité et dans l'ordre du tableau.

(c) Précédée d'un temps égal de préparation.

(d) 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.